

DOSSIER DE
PRESSE



Riom, le 14 janvier 2016

L'extension des consignes de tri dans les bacs jaunes sur le territoire du SBA

Un geste de tri plus simple et plus écologique !





Depuis le 1er octobre 2013, le Syndicat du Bois de l'Aumône étend ses consignes de tri des bacs jaunes sur son territoire.

Avant, il était possible de déposer les papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastique et boîtes métalliques.

Depuis, il est possible de placer de nouveaux emballages ménagers en plastique rigide, comme les pots de yaourt et de crème, les barquettes, les boîtes et les blisters.

Cette mesure vise à recycler et valoriser toujours plus de déchets.

Elle répond aux exigences du Grenelle de l'environnement qui avait défini des objectifs clairs pour 2015 : recycler 75% des emballages produits sur l'ensemble du territoire national, alors que le taux actuel est de 67%.

Grâce à cette action, le SBA a fait un pas de plus vers cet objectif en misant sur les matières plastiques, qui sont actuellement les moins bien recyclés avec un taux de seulement 22%.

A propos des nouveaux équipements du centre de tri

Le centre de tri Echalière (CDT), partenaire du SBA, s'est engagé en mai 2013 aux côtés de Clermont Communauté dans l'extension des consignes de tri.

Avant cela, le CDT avait mis en place, en 2008, de nouvelles installations :

- Un tapis aimanté,
- 3 modules de tri optique automatisés,
- Une cabine de tri où 6 postes ont été créés pour affiner manuellement certains flux de déchets.



Rappel des consignes

Avant 2013, les usagers peuvent déposer dans le bac jaune :

- Papiers, journaux, magazines, cartons, briques alimentaires,
- Boîtes et emballages métalliques,
- Bouteilles et flacons en plastique.



Nouvelles consignes

Depuis 2013, ils peuvent également déposer :

- Les pots en plastique (yaourt, crème...)
- Les barquettes et boîtes en plastique (bonbons, oeufs...)
- Les blisters (ampoules, piles...)



A savoir !

Les plastiques souples, sacs et films, sont exclus de ces consignes.

Il faut bien penser à **ne pas déposer dans le bac jaune les opercules en plastique souple** que l'on retrouve sur les pots de yaourt, les boites de plats préparés ou les barquettes de charcuterie...

Les nouveaux plastiques recyclables sont dans l'ensemble des contenants alimentaires. Il est donc important, comme pour les boites de conserve métalliques, de **bien les vider. Il n'est pas nécessaire de les laver !**

Il faut **éviter l'emboitage de différentes matières**, cette pratique rend inefficace l'opération de séparation des flux en centre de tri (différents types de déchets).

Les déchets doivent toujours être **jetés en vrac dans les bacs jaunes !!!**



Le tri au SBA...



En matière de tri et de collecte sélective de proximité (bacs jaunes), le SBA est un syndicat novateur avec l'équipement de tous les foyers du territoire en bacs individuels ou collectifs jaunes (pour l'habitat vertical) dès 2004, et progressivement, jusqu'en 2008 (auparavant, le tri s'effectuait en apport volontaire via des conteneurs).

Cela a eu pour impact de faciliter le geste du tri pour l'utilisateur.

Résultat, les tonnages d'emballages recyclables se sont envolés : 24 kg / hab. en 2004, 63.3 kg / hab. en 2012, soit + 162%... A l'inverse, les tonnages d'ordures ménagères (bacs verts) ont largement diminué : - 40% sur cette période.

Encouragé par ces bons résultats, le SBA met tout en œuvre pour améliorer d'année en année le taux de captage des emballages recyclables et la qualité du tri dans les bacs jaunes. Parallèlement, le SBA a également mis en place de nouvelles filières dans ses déchèteries pour valoriser encore plus de déchets : le bois, le plâtre, les textiles, les pneus, le polystyrène, les meubles...

Toutes ces actions ont pour impact de détourner toujours plus de déchets de l'enfouissement, de les valoriser, les recycler...

En 2014, un an après l'extension des consignes de tri, les usagers du SBA ont trié et permis le recyclage de 370 tonnes d'emballages en plus.

Le tri sélectif en 2014

UNE CONTRIBUTION DE POIDS

370 Tonnes
(70 éléphants)

DE DÉCHETS RECYCLABLES EN PLUS !

En 2015, continuons !

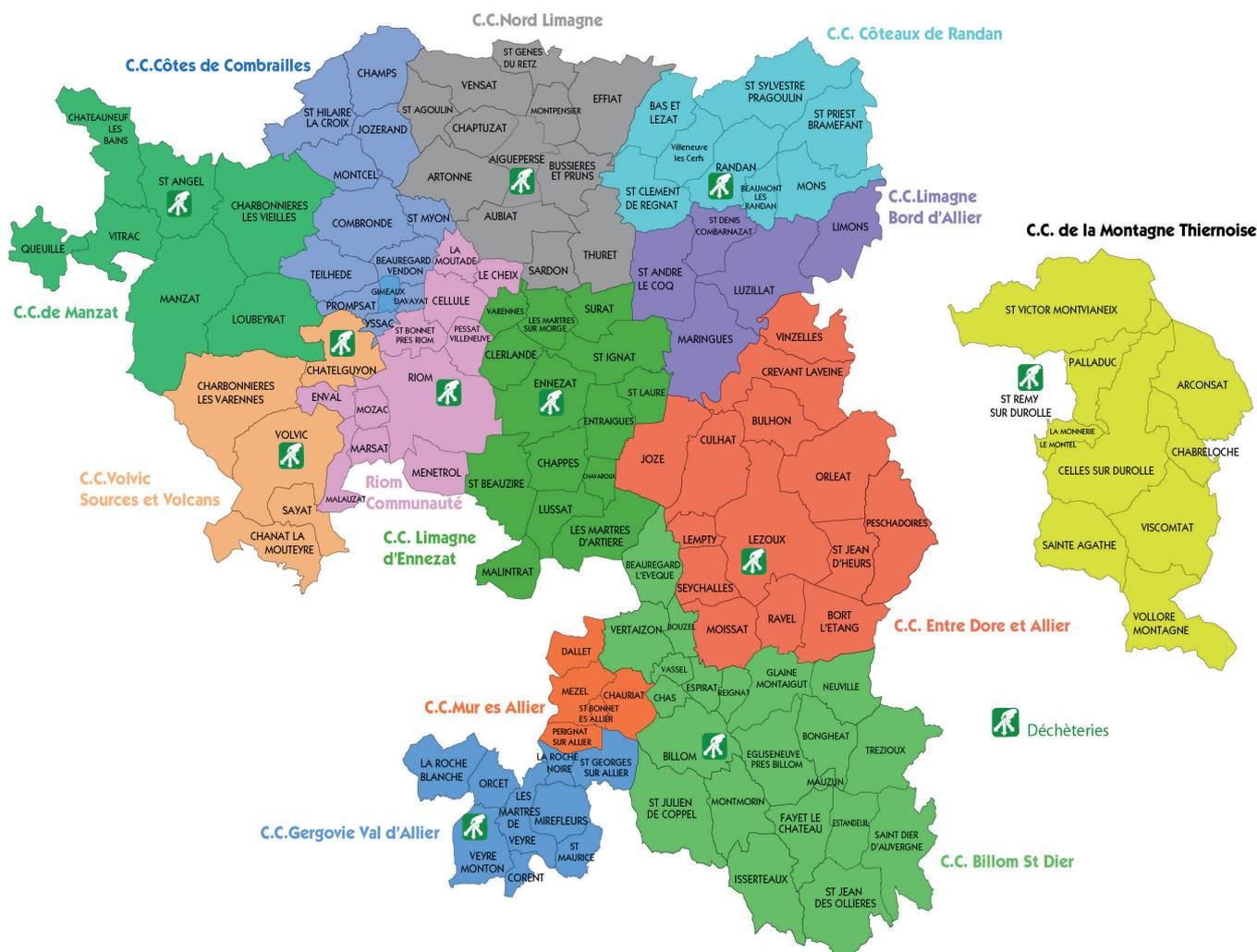
Les pots et barquettes en plastique, c'est aussi dans le bac jaune !

N°Vert 800 831 181

WWW.SBA63.FR



Le territoire du SBA



132 communes adhérentes réparties en 13 communautés de communes

163 251 habitants

Production d'ordures ménagères et assimilés en 2014 : 275 kg/hab. dont :
182 kg d'ordures ménagères,
63 kg d'emballages recyclables,
et 30 kg de verre

Un chiffre en diminution de 9% depuis 2010.

Déchets produits en déchèterie en 2014 : 283,5 kg/hab.



Territoire du Syndicat du Bois de l'Aumône Composition des poubelles vertes et jaunes en 2013

D'après la caractérisation effectuée fin 2013 sur le territoire du SBA

